

## ARRÊTÉ

N° : 2025-09

Exécutoire le : 05 FEV. 2025

Publié / Notifié le : 05 FEV. 2025

Visé le : 05 FEV. 2025

### ADMINISTRATION GENERALE

## Arrêté portant délégation de signature à Madame Estelle COSTA DE BEAUREGARD Directrice des Affaires Juridiques

Le Président,

- Vu l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Président d'une communauté d'agglomération à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature aux responsables de service,

Considérant la structuration d'une Direction des Affaires Juridiques à Grand Lac, regroupant les services Assemblées, Juridique, Assurances et Procédures foncières, et Commande publique,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de Grand Lac,

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 : DELEGATION DE SIGNATURE

Madame Estelle COSTA de BEAUREGARD, Directrice des Affaires Juridiques, est déléguée sous mon contrôle et ma responsabilité pour signer :

- Les bons de commande et les devis inférieurs à 10 000 € HT dans le cadre de ses fonctions et dans la limite du budget,
- Les bons de commande et les devis inférieurs à 10 000 € HT relevant de la responsable Juridique, Assurances et Procédures foncières en l'absence de cette dernière,
- Les bons de commande et les devis inférieurs à 10 000 € HT relevant de la responsable Commande publique, en l'absence de cette dernière,
- Les dépôts de plainte en l'absence du Vice-Président délégué au Juridique, aux Procédures Foncières et aux Assurances,
- Les bordereaux d'envoi et les certificats d'affichage des actes administratifs.

Madame Estelle Costa de Beauregard est également déléguée sous mon contrôle et ma responsabilité pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés.

#### ARTICLE 2 : ABROGATION DE L'ARRETE 2020-43

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2020-43 en date du 27 juillet 2020.

### ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

---

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Mme Estelle COSTA de BEAUREGARD.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 4 février 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Arrêté 2025-09 portant délégation de signature à Madame Estelle COSTA DE BEAUREGARD - Directrice des Affaires Juridiques - - - -

---

**Date de transmission de l'acte :** 05/02/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 05/02/2025

---

**Numéro de l'acte :** ar681 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20250204-ar681-AI

---

**Date de décision :** 04/02/2025

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes individuels

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature  
5.5.2. Autres